



suppression de la prime d'intérim

Par **yabrice**, le **31/12/2018** à **12:03**

Bonjour,

ai-je le droit de supprimer une prime d'intérim à un salarié?
cela fait déjà 6 mois que ce salarié touche une prime d'intérim alors qu'il ne remplace aucun autre salarié.

Par **P.M.**, le **31/12/2018** à **12:09**

Bonjour,

Il faudrait être plus précis sur la situation pour savoir notamment qui vous êtes par rapport au salarié, s'il est en mission d'intérim et à quoi correspond cette prime...

Par **yabrice**, le **02/01/2019** à **16:37**

PM,

Merci, je représente l'employeur pour le salarié.

En fait, le salarié (Assistant du Chef cuisinier) a été dans une entreprise (A) en liquidation dont il assurait le remplacement de son N+1 démissionnaire (Chef Cuisinier).
notre société (B) a repris l'actif de la société (A) avec son personnel.

Dans notre accord de la reprise il est stipulé que nous reprenons le personnel avec **"leur ancienneté, mêmes horaires de travail et le même statut salarial que chez votre ancien employeur"**.

c'est ainsi que ce salarié a continué à percevoir cette prime.

Etant donné que dans notre société ce salarié n'est ni remplaçant ni intérimaire, nous avons pris la décision unilatérale pour supprimer cette prime.

Par **P.M.**, le **02/01/2019** à **17:36**

Bonjour,

Si la prime ne se justifie plus, a priori, elle peut être supprimée mais il faudrait que le salarié occupe les fonctions d'assistant chef cuisinier et pas de chef cuisinier...